



المنظمة الإسلامية للأمن الغذائي
Islamic Organization for Food Security
L'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire

IOFS/6GA/2023/RÉS-FR-FIN

***RÉSOLUTIONS DE
LA SIXIÈME RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS
UNIES
L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
(IOFS)***

***Doha, État du Qatar
2-3 octobre 2023
17-18 Rabi Al-Awwal-1445H***

No.	Title	Page
1.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-1 Note de remerciement et d'appréciation au nom des États membres et du Secrétariat de l'Organisation Islamique pour la Sécurité alimentaire	3
2.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-2 Élection du Bureau de l'Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire	4
3.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-3 Adhésion et Questions Internationales	5
4.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-4 Questions financières et de gouvernance	6
5.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-5 Les mandats mondiaux de l'IOFS	7
6.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-6 Le rapport systémique sur les programmes de l'IOFS	8
7.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-7 Création du "Fonds IOFS"	9
8.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-8 Création de l'Association des Académies Agricoles	10
9.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-9 La date et le lieu de la 7ème Assemblée Générale de l'IOFS	11
10.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-10 Le renouvellement du mandat du Directeur général de l'IOFS	12
11.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-11 Les augmentations de salaire du personnel de l'IOFS	13
12.	RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-12 Addenda au Règlement Intérieur de l'IOFS	14

RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-1
SUR
NOTE DE REMERCIEMENT ET D'APPRÉCIATION AU NOM DES ÉTATS
MEMBRES ET DU SECRÉTARIAT DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Prenant en considération la gracieuse décision de l'État du Qatar d'accueillir la Sixième Session de l'Assemblée générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Conscient des dispositions élaborées prises pour le succès de l'Assemblée générale,

1. **Exprime sa plus profonde appréciation et gratitude à Son Altesse Sheikh Tamim bin Hamad Al Thani** pour les efforts extraordinaires d'hospitalité et toutes les installations fournies pour accueillir la Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire dans les meilleures conditions.
2. Apprécie hautement l'engagement de l'État du Qatar à fournir un montant de sept millions de riyals (deux millions de dollars américains), en collaboration avec le Fonds de développement du Qatar, afin de mettre en œuvre les projets de l'IOFS dans le cadre de la « Vision stratégique de l'IOFS 2031 », en consultation avec le Conseil exécutif.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

**RÉSOLUTION N° IOFS/2023/6GA-2
SUR
ÉLECTION DU BUREAU
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Conformément à l'article 10 (2a) des Statuts de l'IOFS, par la présente:

1. **Élit** l'État du Qatar à la présidence de l'Assemblée générale;
2. **Élit également** les pays suivants comme Vice-présidents de l'Assemblée générale:
 - 2.1. État de Palestine (Vice-Président);
 - 2.2. République populaire du Bangladesh (Vice-Président);
 - 2.3. République de la Gambie (Vice-Président);
 - 2.4. République tunisienne (Rapporteur).

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

**RÉSOLUTION N^o IOFS/2023/6GA-3
SUR
ADHÉSION ET QUESTIONS INTERNATIONALES**

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Soulignant les Résolutions # 1/48-E et # 6/48-E de la 48^e Session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Islamabad, République islamique du Pakistan, les 22 et 23 mars 2022,

Apprécient les États Membres et les institutions de l'OCI pour leur collaboration dans la mise en œuvre des différents programmes de l'IOFS visant à intensifier l'action intra-OCI pour une sécurité alimentaire accrue, la productivité et la résilience dans les États Membres de l'OCI,

1. **Exprime sa gratitude** à la République du Gabon, à la République d'Irak, au Royaume hachémite de Jordanie et à la République du Yémen pour avoir signé le Statut de l'IOFS;
2. **Invite** les États Membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Statut de l'IOFS;
3. **Note avec satisfaction** le travail mené sur la collaboration entre les institutions compétentes des États Membres et les institutions de l'OCI dans le domaine de la sécurité alimentaire et approuve les Mémoires d'entente conclus antérieurement avec diverses institutions.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-4
SUR
QUESTIONS FINANCIÈRES ET DE GOUVERNANCE

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Conformément aux dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement financier de l'IOFS,

Félicitant les contributions obligatoires reçues de la République estimée du Kazakhstan, de la République arabe d'Égypte, de l'État du Qatar et du Royaume d'Arabie Saoudite.

Appréciant le travail bien fait du Comité de contrôle financier composé de représentants de la République du Kazakhstan, des Émirats arabes Unis et de la République populaire du Bangladesh,

Apprécie hautement les transferts effectués des contributions obligatoires des estimés États membres de l'IOFS mentionnés ci-dessus dans le préambule du budget de l'IOFS.

Apprécient également la généreuse contribution volontaire du Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite sous la forme de son soutien financier visant à promouvoir le développement institutionnel de l'IOFS:

1. **Approuve** la situation financière sur le budget et les comptes de clôture, y compris:
 - a. Rapport du Comité de contrôle financier 2022
 - b. Rapport sur les états financiers pour 2022
 - c. Budget pour 2023, 2024, 2025 et 2026
 - d. Annexes I et II révisées du Statut du personnel concernant les barèmes des traitements
2. **Appelle** tous les États Membres à envisager de soutenir l'IOFS en allouant un montant considérable de leurs contributions volontaires versées aux fins de la sécurité alimentaire aux organisations internationales, afin de fournir à l'Organisation suffisamment de ressources financières pour mettre en œuvre des projets pertinents pour améliorer la sécurité alimentaire et le développement agricole dans les États Membres de l'OCI;
3. **Approuve** la décision de la 11^{ème} Réunion du Directoire de nommer les membres du Comité de Contrôle financier pour une période de trois ans.
4. **Se félicite** de la création du Comité de contrôle financier composé de représentants des États membres estimés suivants:
 - a. République fédérale du Nigéria
 - b. Royaume d'Arabie Saoudite
 - c. République du Tadjikistan
5. **Encourage** les États Membres mentionnés à nommer leurs représentants et à convoquer la réunion du Comité de contrôle financier au premier trimestre de 2024.
6. **Souligne** qu'il importe que les États membres s'acquittent de leurs responsabilités en versant en temps voulu et de manière cohérente leurs contributions obligatoires annuelles et exhorte les États membres à régler rapidement tout arriéré et à prendre les mesures nécessaires à leur règlement.
7. **Demande** au Directeur général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

**RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-5
SUR
LES MANDATS MONDIAUX DE L'IOFS**

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Conformément aux dispositions pertinentes du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Rappelant le Programme d'action de l'OCI-2025, adopté par la 13e Conférence islamique au Sommet tenue à Istanbul, République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016, en particulier le rôle des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique pour atteindre les objectifs du Programme dans le domaine économique,

Réaffirmant la Résolution sur les Activités des Institutions de l'OCI Travaillant dans le Domaine économique adoptée par la 49ème Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023,

Réaffirmant également les Résolutions de la 4ème Assemblée générale de l'IOFS tenue les 8 et 9 septembre 2021, sous la présidence de la République du Kazakhstan, sur l'adoption de la " Vision stratégique de l'IOFS 2031",

Rappelant également les Résolutions pertinentes de la 5ème Assemblée Générale de l'IOFS tenue les 10 et 11 octobre 2022, sous la présidence de la République tunisienne, sur divers programmes de l'IOFS,

Réaffirmant également les résolutions pertinentes du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'OCI(COMCEC), en particulier celles adoptées par la 38e Session du COMCEC tenue à Istanbul, République de Turquie, du 26 au 29 novembre 2022;

Prenant note de la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire dans les États membres de l'OCI, et soulignant l'importance de renforcer les activités de l'IOFS à travers le développement de nouveaux projets ainsi que la mise en œuvre pratique des programmes déjà approuvés,

Ayant examiné le Rapport du Directeur général et le Rapport du 11e Conseil exécutif de l'IOFS:

1. **Appelle** les États membres à contribuer généreusement au Programme afghan de Sécurité alimentaire (AFSP), lancé lors de la 17e Session extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue le 19 décembre 2021 à Islamabad, au Pakistan, en vue d'atténuer les souffrances du peuple afghan, confronté à une grave pénurie alimentaire;
2. **Exprime** sa profonde gratitude au gouvernement et au peuple de la République du Kazakhstan, de la République du Tadjikistan et du Turkménistan pour leur soutien et leurs efforts dans la mise en œuvre de l'AFSP, en particulier la livraison de farine de blé dans le cadre des projets d'intervention immédiate;
3. **Se félicite** de la décision de renommer ses activités en Initiative africaine pour la sécurité alimentaire (AFSI) par la 49e session du Conseil des ministres des Affaires étrangères tenue à Nouakchott, en République islamique de Mauritanie, du 16 au 17 mars 2023;
4. **Demande** aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir ses projets et programmes;
5. **Requests** the IOFS Director General to follow up the implementation of the present Resolution and report to the next session of the General Assembly.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-6
SUR
LE RAPPORT SYSTÉMIQUE SUR LES PROGRAMMES DE L'IOFS

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Conformément aux dispositions pertinentes du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Réaffirmant la Résolution sur les Activités des Institutions de l'OCI Travaillant dans le Domaine économique adoptée par la 49ème Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères tenue à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie, les 16 et 17 mars 2023,

Rappelant le Programme d'action de l'OCI-2025, adopté par la 13e Conférence islamique au Sommet tenue à Istanbul, République de Turquie, les 14 et 15 avril 2016, en particulier le rôle des institutions de l'OCI travaillant dans le domaine économique pour atteindre les objectifs du Programme dans le domaine économique,

Réaffirmant également les Résolutions de la 4ème Assemblée générale de l'IOFS tenue les 8 et 9 septembre 2021, sous la présidence de la République du Kazakhstan, sur l'adoption de la " Vision stratégique de l'IOFS 2031",

Rappelant également les Résolutions pertinentes de la 5ème Assemblée Générale de l'IOFS tenue les 10 et 11 octobre 2022, sous la présidence de la République tunisienne,

Ayant examiné le Rapport du Directeur général et le Rapport du 11e Conseil exécutif de l'IOFS:

1. **Appelle** les États Membres à mettre en œuvre les programmes stratégiques de l'IOFS axés sur l'intensification de l'action intra-OCI pour accroître la sécurité alimentaire, la productivité et la résilience dans les États Membres de l'OCI;
2. **Confirme** le Rapport annuel 2022 et le Rapport d'exécution du programme (PER) sur la mise en œuvre des projets et programmes stratégiques de l'IOFS;
3. **Demande** aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir ses projets et programmes;
4. **Demande** au Directeur général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

**RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-7
SUR
CRÉATION DU " FONDS IOFS"**

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Se référant à la Résolution № IOFS/GA/1-13-2019 de la 2ème Assemblée Générale et aux dispositions pertinentes des Statuts de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, en particulier celle relative à la création d'Institutions en tant que filiale de l'IOFS,

Rappelant la VISION 2031 de l'IOFS pour permettre un Système Alimentaire Durable de l'OCI, adoptée par la Quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) tenue en ligne à Astana, République du Kazakhstan, les 08-09 septembre 2021/01-02 Safar, 1443H,

Rappelant également les Résolutions pertinentes de la 5ème Assemblée Générale de l'IOFS tenue les 10 et 11 octobre 2022, sous la présidence de la République tunisienne, sur le Fonds de l'IOFS,

Tenant compte de la nécessité d'accroître la coopération économique intra-OCI, en particulier dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire, en mettant l'accent sur le financement conjoint et la structuration des chaînes d'approvisionnement alimentaire entre les États membres de l'OCI:

1. **Souligne** que le "Fonds de l'IOFS" peut être un outil important pour les États Membres afin d'éviter différents facteurs qui déstabilisent la politique des prix des marchés céréaliers/alimentaires, tout en réduisant la vulnérabilité et la dépendance à l'égard de la volatilité des prix alimentaires mondiaux et de l'agriculture en augmentant le système de production agroalimentaire de l'OCI et en construisant des chaînes d'approvisionnement alimentaire intra-OCI;
2. **Se félicite** de la volonté des États membres d'accueillir le "Fonds de l'IOFS" dans sa juridiction et demande au Directeur général de l'IOFS de collaborer étroitement et d'organiser d'autres détails avec les États Membres estimés pour confirmer les termes de l'accord et les arrangements nécessaires;
3. **Reconnaît** l'importance de créer le "Fonds de l'IOFS" qui pourrait renforcer les partenariats avec les institutions financières nationales et islamiques des États Membres;
4. **Encourage** les États Membres à contribuer généreusement et à faire des dons au fonds, favorisant le développement global et le renforcement du Système alimentaire islamique, assurant ainsi une sécurité alimentaire robuste et résiliente dans la région de l'OCI;
5. **Exhorte** à la fois le Groupe de la Banque Islamique de Développement et d'autres Institutions pertinentes de l'OCI à identifier les domaines critiques de collaboration et d'assistance technique et à contribuer généreusement au fonds nouvellement créé;
6. Mandate le Secrétariat de l'IOFS pour convoquer des réunions de groupes d'experts intergouvernementaux pour examiner tous les documents pertinents du « Fonds de l'IOFS », en particulier ses termes de référence pour définir son fonctionnement.
7. **Demande** au Directeur général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de fournir un rapport complet à la session suivante de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

**RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-8
SUR
CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES
ACADÉMIES AGRICOLES**

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Se référant à la Résolution № IOFS/GA/1-13-2019 de la 2ème Assemblée Générale et aux dispositions pertinentes des Statuts de l'IOFS sur l'élaboration de la politique générale de l'Organisation, en particulier celle relative à la création d'Institutions en tant que filiale de l'IOFS,

Reconnaissant le rôle crucial des académies agricoles dans l'avancement de la recherche scientifique, la diffusion des connaissances et le renforcement des capacités dans le domaine de l'agriculture au sein des États membres de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire.

Soulignant la nécessité de renforcer la collaboration, la coopération et l'échange d'expertise entre les académies agricoles opérant dans les États membres pour le progrès collectif des sciences et pratiques agricoles.

Reconnaissant le potentiel des académies pour faciliter le dialogue, la coordination et les initiatives conjointes entre les académies agricoles, promouvoir l'innovation et favoriser le développement agricole durable conformément aux objectifs de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire.

Notant avec satisfaction les recommandations présentées par le Secrétariat de l'IOFS concernant la création de l'Association des Académies agricoles:

1. **Accueille** favorablement la proposition de créer l'Association des Académies Agricoles (ci-après dénommée "l'Association") en tant que plate-forme de travail sous les auspices de l'Organisation Islamique pour la Sécurité alimentaire;
2. **Affirme** que l'objectif principal de l'Association est de renforcer la coopération et la collaboration entre les académies agricoles des États membres, dans le but de promouvoir le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et la nutrition;
3. **Charge** le Secrétariat de l'IOFS de convoquer des réunions de groupes d'experts intergouvernementaux pour examiner et finaliser tous les documents pertinents de l'Association, en particulier son mandat pour définir son fonctionnement normal;
4. **Convient** que toutes les étapes nécessaires à la création de l'Association seront finalisées pour adoption par la 7e Assemblée générale de l'IOFS en 2024;
5. **Demande** au Directeur général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-9
SUR
DATE ET LIEU DE LA 7ÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'IOFS

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Rappelant la sous-clause (f) clause 2 de l'article 10 des Statuts de l'IOFS,

Notant qu'il est de la plus haute importance d'assurer une représentation géographique par roulement et équitable et la participation des États membres aux organes et activités de l'IOFS;

Réitérant la Résolution N° IOFS/GA/1-16-2019 de la 2ème Assemblée Générale de l'IOFS, qui a adopté un schéma d'accueil des Réunions de l'Assemblée Générale (sessions ordinaires) sur le principe "1 plus 2" à compter du:

- ✓ *Année 1: État hôte du siège de l'IOFS*
- ✓ *Année 2: État membre de l'IOFS*
- ✓ *Année 3: État membre de l'IOFS:*

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur cette question,

1. **Détermine** la ville d'Astana, République du Kazakhstan, comme lieu de la 7e Assemblée générale;
2. **Réaffirme** l'engagement du Kazakhstan à mener tous les arrangements, y compris les préparatifs techniques, la budgétisation des événements en coordination avec le Secrétariat de l'IOFS;
3. **Demande** au Directeur général de l'IOFS de suivre la mise en œuvre de la présente Résolution et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-10
SUR
L'ÉLECTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IOFS

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Conformément aux articles 10 (2e) et 15 (2) du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Se référant à la lettre de la République du Kazakhstan demandant d'inscrire à l'ordre du jour de la 6ème Assemblée générale un point sur l'élection du Directeur général,

Après avoir examiné le candidat présenté par la République du Kazakhstan au poste de Directeur général,

Ayant pris connaissance des recommandations de la réunion extraordinaire du Directoire du 18 septembre 2023,

Prenant acte de la recommandation de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration sur la question concernée,

1. Élit Amb. Askar Mussinov au poste de directeur général de l'IOFS, à compter du 1er janvier 2024 ;
2. Approuve le Président du Conseil d'administration pour assumer le rôle de Directeur général par intérim du 3 octobre 2023 au 1er janvier 2024 pour assurer le fonctionnement normal du Secrétariat, ainsi que la mise en œuvre harmonieuse de tous les mandats par toutes les réunions pertinentes pour remplir la mission de l'IOFS et objectifs ;
3. Décide que la nomination du prochain directeur général de l'IOFS suivra le modèle établi dans l'article 16 de la Charte de l'OCI en ce qui concerne l'élection au poste de son secrétaire général, en particulier les principes de répartition géographique équitable, de rotation et d'égalité. opportunité pour tous les États membres, en tenant dûment compte de la compétence, de l'intégrité et de l'expérience.
4. Décide en outre, dans ce contexte, que le prochain directeur général de l'IOFS sera nommé parmi les ressortissants des États membres autres que le Kazakhstan.
5. Convient que le poste de sous-directeur général doit être élu par le Conseil exécutif en tenant compte du fait que le candidat doit être ressortissant du pays hôte (la République du Kazakhstan), sauf dans le cas où il partage la même nationalité que le siège. Directeur général.
6. Demande au Président du Conseil exécutif de superviser la signature du contrat du Directeur général.
7. Salue le travail et la précieuse contribution du Directeur général sortant de l'IOFS, le Professeur Yerlan Baidalet.
8. Demande au Président du Conseil exécutif de suivre la mise en œuvre de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-11
SUR
LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE DU PERSONNEL DE L'IOFS

La Sixième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, dans l'État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H

Conformément aux dispositions pertinentes du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Prenant note de la nécessité d'améliorer l'efficacité, de rationaliser les processus décisionnels et d'améliorer l'efficacité organisationnelle globale, et soulignant l'importance de renforcer les activités de l'IOFS par le développement de nouveaux projets ainsi que la mise en œuvre pratique des programmes déjà approuvés,

Soulignant l'importance d'attirer et de retenir des professionnels hautement qualifiés et d'assurer la capacité de l'organisation à attirer les meilleurs talents,

Reconnaissant le Rapport du Directeur général et le Rapport du 1^{er} Conseil exécutif de l'IOFS qui ont recommandé une amélioration progressive du taux de salaire en le mettant en œuvre sur une base annuelle pour atteindre les taux de l'OCI,

Après avoir examiné les limites budgétaires et la disponibilité des ressources financières:

1. **Décide** d'approuver les échelles salariales révisées pour l'année 2024, ci-jointes à la Résolution et pour les années 2025 et 2026, sous réserve de la disponibilité des ressources financières et compte tenu du pourcentage acceptable du budget;
2. **Encourage** le Directeur général à travailler en étroite collaboration avec les États membres pour contribuer à l'Organisation.
3. **Salue** le travail important et les efforts précieux déployés par les membres du personnel du Secrétariat.
4. **Demande** au Directeur général du Conseil exécutif de suivre la mise en œuvre de la présente résolution et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023

RÉSOLUTION NO. IOFS/2023/6GA-12
SUR
ADDENDA AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IOFS

La sixième Assemblée générale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS) s'est tenue à Doha, État du Qatar, les 2 et 3 octobre 2023/17-18 Rabi Al-Awwal, 1445H.

Conformément aux dispositions pertinentes du Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Prenant note de la nécessité d'améliorer l'efficacité, de rationaliser les processus décisionnels et d'améliorer la transparence et la responsabilité organisationnelles globales,

Ayant pris connaissance des recommandations de la réunion extraordinaire du Directoire du 18 septembre 2023,

Prenant acte de la recommandation de la réunion extraordinaire du Conseil d'administration sur la question concernée,

1. Approuve l'Annexe A du Règlement intérieur et exige que tous les processus internes soient régis conformément à ses dispositions.
2. Demande au Directeur général de suivre la mise en œuvre de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Adopté à Doha, le 3 octobre 2023